



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2019
Session ordinaire

L'an 2019 le douze Avril à 18:30 , les membres du conseil municipal de la commune de TENDE se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée le 5 Avril 2019, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.

Étaient Présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Bernadette FORESTIER - Nadine VALENTINI - Sébastien VASSALLO - Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Pierre Dominique DALMASSO - Françoise CAPRIZ - FRANCOISE VADA - Florent REYNAUD - Caroline FRANCA - Patricia ALUNNO - Muriel PASCUCCI

Pouvoirs :

Maryse SASSI à Jean-Pierre VASSALLO - Stéphanie TOSELLO à Florent REYNAUD - Daniel VAISSIERE à Pierre Dominique DALMASSO - Franck PANZA à Sébastien VASSALLO - Valérie TOMASINI à Patricia ALUNNO - Philippe BENITA-CROVESI à Muriel PASCUCCI

Madame Bernadette FORESTIER a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint (13/19), la séance est ouverte.

Le compte rendu du conseil municipal du 22 Mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

Date d'affichage à la porte de la Marie : 15 Avril 2019

TRANSMIS EN PREFECTURE LE 15 AVRIL 2019

I. TRANSPORTS - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (2019_10)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Bernadette FORESTIER, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT CUMULE
FONCTIONNEMENT	794,83 €	0,00 €	-794,83 €	
RESULTAT N-1		10 087,80 €		10 087,80 €
TOTAL	794,83 €	10 087,80 €		9 292,97 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT CUMULE
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
RESULTAT N-1		29 331,16 €		29 331,16 €
TOTAL	0	29 331,16 €		29 331,16 €
RESTES A REALISER				0,00 €

RESULTATS CUMULES

RESULTAT FONCT.	RESULTAT INVEST.	RESULTAT RàR	RESULTAT
9 292,97	29 331,16	0,00	29 331,16 €
Résultat global de clôture exercice 2018			38 624,13 €

2 - Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 - Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ - JEAN-PIERRE VASSALLO NE PREND PAS PART AU VOTE.

II. TRANSPORTS - COMPTE DE GESTION 2018 (2019_11)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré :

- Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, pour le budget des transports visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

III. TRANSPORTS - AFFECTATION DU RÉSULTAT (2019_12)

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, le 12 Avril 2019.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018.

Constatant que le compte administratif 2018 fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 9 292,97 €

Considérant que le solde d'exécution d'investissement 2018 fait apparaître :

- un excédent de financement de : 29 331,16 €

Considérant que le solde des restes à réaliser est égal à 0 €.

Propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (Art. 1068) : 0,00 €
- Affectation à l'excédent reporté (Art. 002) : 9 292,97 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré :

- Adopte l'affectation du résultat d'exploitation comme ci-dessus décrit

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IV. TRANSPORTS - BUDGET PRIMITIF 2019 (2019_13)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et étudié les propositions de Monsieur le Maire, approuve le budget primitif 2019 du service de transport qui s'élève à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 13 592,97 €
- Recettes : 13 592,97 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 29 331,16 €
- Recettes : 29 331,16 €

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

V. CAISSE DES ÉCOLES - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (2019_14)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Bernadette FORESTIER, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT CUMULE
FONCTIONNEMENT	14 215,42	17 925,00	3 709,58	
RESULTAT N-1		2 560,30		2 560,30
TOTAL	14 215,42	20 485,30		6 269,88

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT CUMULE
INVESTISSEMENT	10 465,45	5 975,47	-4 489,98	
RESULTAT N-1		3 605,53		3 605,53
TOTAL	10 465,45	5 041,56		-884,45
RESTES A REALISER	4 050,00	0,00		-4 050,00

RESULTATS CUMULES

RESULTAT FONCT.	RESULTAT INVEST.	RESULTAT RàR	RESULTAT
6 269,88	-884,45	-4 050,00	-4 934,45
Résultat global de clôture exercice 2018			5 385,43

2 - Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 - Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ - JEAN-PIERRE VASSALLO NE PREND PAS PART AU VOTE

VI. CAISSE DES ÉCOLES - COMPTE DE GESTION 2018 (2019_15)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré :

- Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, pour le budget de la caisse des écoles, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VII. CAISSE DES ÉCOLES - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 (2019_16)

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, le 12 Avril 2019.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif 2018 fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 6 269,88 €

Considérant que le solde d'exécution d'investissement 2018 fait apparaître:

- un déficit de financement de : 884,45 €

Considérant que les restes à réaliser dégagent un déficit de 4 050,00 €.

Propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (Art. 1068) : 4 934,45 €
- Affectation à l'excédent reporté (Art. 002) : 1 335,43 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré :

- Adopte l'affectation du résultat d'exploitation comme ci-dessus décrit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VIII. CAISSE DES ÉCOLES - BUDGET PRIMITIF 2019 (2019_17)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et étudié les propositions de Monsieur le Maire, approuve le budget primitif 2019 du service de la caisse des écoles qui s'élève à:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 19 260,43 €
- Recettes : 19 260,43 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 8 004,45 €
- Recettes : 8 004,45 €

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IX. CRÈCHE - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (2019_18)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Bernadette FORESTIER, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT CUMULE
FONCTIONNEMENT	291 445,32	320 724,57	29 279,25	
RESULTAT N-1		51 581,63		
TOTAL	291 445,32	372 306,20		80 860,88

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT CUMULE
INVESTISSEMENT	4 254,33	162,33	-4 092,00	
RESULTAT N-1		4 607,67		
TOTAL	4 254,33	4 770,00		515,67
RESTES A REALISER	57 750,00	15 000,00		-42 750,00

RESULTATS CUMULES

RESULTAT FONCT.	RESULTAT INVEST.	RESULTAT RàR	RESULTAT
80 860,88	515,67	-42 750,00	-42 234,33
Résultat global de clôture exercice 2018			81 376,55

2 - Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 - Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ - JEAN-PIERRE VASSALLO NE PREND PAS PART AU VOTE

X. CRÈCHE - COMPTE DE GESTION 2018 (2019_19)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré :

- Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, pour le budget de la crèche, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

XI. CRÈCHE - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 (2019_20)

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, le 12 Avril 2019.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018.

Constatant que le compte administratif 2018 fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 80 860,88 €

Considérant que le solde d'exécution d'investissement 2018 fait apparaître :

- un excédent de financement de : 515,67 €

Considérant que le solde des restes à réaliser est égal à -42 750,00 €.

Propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (Art. 1068) : 42 234,33 €
- Affectation à l'excédent reporté (Art. 002) : 38 626,55 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré :

- Adopte l'affectation du résultat d'exploitation comme ci-dessus décrit

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

XII. CRÈCHE - BUDGET PRIMITIF 2019 (2019_21)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et étudié les propositions de Monsieur le Maire, approuve le budget primitif 2019 du service de la crèche municipale qui s'élève à:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 349 820,00 €
- Recettes : 349 820,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 67 650,00 €
- Recettes : 67 650,00 €

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

XIII. BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (2019_22)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Bernadette FORESTIER, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT CUMULE
FONCTIONNEMENT	2 899 755,49	3 219 887,70	320 132,21	
RESULTAT N-1		1 110 079,81		1 110 079,81
TOTAL	2 899 755,49	4 329 967,51		1 430 212,02

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT CUMULE
INVESTISSEMENT	1 818 734,55	1 003 991,64	-814 742,91	
RESULTAT N-1		810 311,22		
TOTAL	1 818 734,55	1 814 302,86		-4 431,69
RESTES A REALISER	946 735,38	392 347,09		-554 388,29

RESULTATS CUMULES

RESULTAT FONCT.	RESULTAT INVEST.	RESULTAT RàR	RESULTAT
1 430 212,02	-4 431,69	-554 388,29	-558 819,98
Résultat global de clôture exercice 2018			1 425 780,33 €

2 - Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 - Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ - JEAN-PIERRE VASSALLO NE PREND PAS PART AU VOTE

XIV. BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2018 (2019_23)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré :

- Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, pour le budget principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

XV. BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 (2019_24)

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, le 12 Avril 2019.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018.

Constatant que le compte administratif 2018 fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 1 430 212,02 €

Considérant que le solde d'exécution d'investissement 2018 fait apparaître:

- un besoin de financement de : 4 431,69 €

Considérant que le solde des restes à réaliser dégage un déficit de financement de -554 388,29 €.

Propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (Art. 1068) : 558 819,98 €
- Affectation à l'excédent reporté (Art. 002) : 871 392,04 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré :

- Adopte l'affectation du résultat d'exploitation comme ci-dessus décrit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

XVI. VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2019 (2019_25)

Monsieur le Maire expose à ses collègues que le produit fiscal des taxes directes locales à taux constants s'élève pour l'exercice 2019 à 844 205 euros, compte tenu des bases prévisionnelles desdits impôts, communiquées par les Services Fiscaux.

Compte tenu des éléments de préparation du budget primitif pour l'exercice 2019, Monsieur le Maire propose de fixer les taux d'imposition comme suit afin d'obtenir un produit attendu de la fiscalité directe locale de 844 205 euros (pas d'augmentation).

-	Taxe d'habitation :	15,34 %
-	Taxe Foncière (bâti) :	13,28 %
-	Taxe Foncière (non bâti) :	29,75 %

Le Conseil Municipal l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré:

Décide de fixer les taux d'imposition suivants :

-	Taxe d'habitation :	15,34 %
-	Taxe Foncière (bâti) :	13,28 %
-	Taxe Foncière (non bâti) :	29,75 %

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

XVII. BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2019 (2019_26)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et étudié les propositions de Monsieur le Maire approuve le budget primitif 2019 du budget principal de la commune de Tende qui s'élève à:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

-	Dépenses :	5 075 818,29 €
-	Recettes :	5 075 818,29 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

-	Dépenses :	4 858 599,07 €
-	Recettes :	4 858 599,07 €

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

XVIII. AMÉNAGEMENT DES PLACES DU VIEUX TENDE - APPROBATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE ()

Présentation du projet de réfection des places du vieux Tende

XIX. ACHAT D'UNE BALAYEUSE - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA CARF (2019_27)

Monsieur le Maire expose à ses collègues que pour assurer un meilleur entretien de la voirie et notamment celle du vieux Tende, il est prévu d'acquérir un engin de nettoyage de type balayeuse, engin qui pourra également être équipé de plusieurs accessoires tels qu'une lame de déneigement, une saleuse, un aspirateur à feuille. Cet équipement est estimé à 102.974,00 € HT.

Monsieur le Maire propose pour financer son acquisition de demander à la CARF l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 50.000 €.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide :

- de solliciter auprès de la Communauté d'agglomération de la Riviera Française l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 50.000 euros pour l'acquisition d'un engin de type balayeuse.
- D'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMUNE DE TENDE
FEUILLET DE CLOTURE
SEANCE DU 12 AVRIL 2019

Signatures :

Jean-Pierre VASSALLO	Bernadette FORESTIER 	Nadine VALENTINI 
Sébastien VASSALLO 	Maryse SASSI	Morgan MILANO 
Jean-Charles QUERCIA 	Pierre Dominique DALMASSO 	Françoise CAPRIZ 
Daniel VAISSIERE	Françoise VADA 	Franck PANZA
Florent REYNAUD 	Stéphanie TOSELLO	Caroline FRANCA 
Valérie TOMASINI	Philippe BENITA-CROVESI	Muriel PASCUCCI 
Patricia ALUNNO 		